



15ème législature

Question N° : 45455	De M. Frédéric Barbier (La République en Marche - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >automobiles	Tête d'analyse >Aides à l'achat de kits de conversion au bioéthanol	Analyse > Aides à l'achat de kits de conversion au bioéthanol.
Question publiée au JO le : 10/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Barbier appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'hétérogénéité des aides à l'achat de boîtiers de compatibilité au carburant E85. En effet, avec l'envolée du prix des carburants, de nombreux automobilistes sont tentés par l'installation de boîtiers qui rendent leur véhicule essence compatible avec le superéthanol. Deux fabricants sont aujourd'hui homologués en France, Flexfuel et Biomotors, pour un prix d'installation qui oscille entre 780 et 1 300 euros. Conscientes des gains financiers que représente l'achat d'un boîtier de compatibilité avec l'éthanol 85 mais aussi du coût important que cela représente, certaines régions ont mis en place des aides financières à destination des automobilistes. Néanmoins, ce n'est pas le cas de toutes les régions. À titre d'exemple, la région Bourgogne-Franche-Comté propose seulement un remboursement de la carte grise pour toute pose de boîtier au moment de l'achat d'un véhicule. Ces différences poussent certains automobilistes à se tourner vers l'achat sur internet de kits de conversion à moindre coût, non-homologués, qui peuvent endommager leur voiture. D'autres renoncent simplement à en équiper leur véhicule. Il l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour homogénéiser les aides à l'achat d'un boîtier de compatibilité au superéthanol, qui permet à de nombreux automobilistes de réduire leur empreinte environnementale.